

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
SIPOM DE REVEL
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 031-253100572-20250325-2025_14-DE



L'an deux mille vingt cinq, le 25 mars à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Présente		ADROIT	Sophie	Absent(e)
AUBOURG	Patrick	Présent		AMIEL	Armonie	Absent(e)
AUTHA	Sandrine	Présente		ANDRIEU	Rémi	Absent(e)
BEGARDS	Michel	Présent		ARKI	Karine	Absent(e)
BENNES	Richard	Absent		AUBESQUIER	Nadine	Absent(e)
BERSEILLE	Pascal	Absent		BAHURET	Gisèle	Absent(e)
BONNET	Denis	Présent		BANQUET	Clément	Absent(e)
BOURGAREL	Roger	Absent		BARBASTE	Pierre	Absent(e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent(e)
BOUSQUET	Daniel	Absent		BERRO	Jean Christophe	Absent(e)
CASTAGNE	Didier	Présent		BLANCHON	Alix	Absent(e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		BONNEFOY	Magali	Absent(e)
CESCATO	Francis	Présent		BOYER	Michel	Absent(e)
CHIABRANDO	Marc	Présent		BRUNET	Magalie	Présente
CLERGEAU	Serge	Présent		CALMET	Nelly	Absent(e)
COLLOT	Adrien	Absent		CAMINADE	Christian	Absent(e)
CRÉPY	Fabrice	Absent	RIBAULT Jean-Paul	CAMPOS	Pascal	Absent(e)
DAMIEN	Mélanie	Présente		CARLIER	Thierry	Absent(e)
DE CAFFARELLI	Marie-Laure	Présente		CAROCA	Jean	Absent(e)
DÉGRET	Jean-Jacques	Absent		CARRIEROU	Elian	Présent
DELHON	Jacques	Absent	BOUSCATEL Camille	CLOAREC	Francoise	Absent(e)
DÉRAMOND	Sébastien	Présent		CODECCO	Serge	Présent
DOUZE	Maarten	Présent		CORDIEZ	Serge	Absent(e)
FABRE	Christian	Présent		COTTEREAU	Matthias	Absent(e)
FABRE	Danièle	Présente		COURNEDE	Magali	Absent(e)
FERRAN	Franck	Présent		COUZINIE	Philippe	Absent(e)
FONTES	Gérard	Présent		CREBASSA	Pascale	Absent(e)
FOURNIER	Damien	Absent		DE VILLÈLE	Philippe	Absent(e)
GELIS	Guillaume	Présent		DISS	Laurent	Absent(e)
GIRAULT	Katherine	Présente		DURAND	Marc	Absent(e)
GIRONIS	Julien	Absent		FABRE	Elodie	Absent(e)
GLAUDE	Ludovic	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odetta	Absent(e)
GRÉNARD	Stéphanie	Absente		FIGNES	Jean-Claude	Absent(e)
GUY	Philippe	Absent		GROTTO	Emmanuel	Absent(e)
HAYANI	Véronique	Absente		HERAILH	Pierre	Absent(e)
ISMAN	Rémy	Absent		HOURET	Laurent	Présent
LACROUX	Evelyne	Présente		IMART	Jean Luc	Absent(e)
LARROQUE	Laurence	Présente		JONQUIERES	Vincent	Absent(e)
LAURENS	Lucienne	Présent		LAPASSAT	Jean Luc	Absent(e)
LAURENT	Anne	Présente		LEBRETON	Delphine	Présent
LUCENA	François	Absent		LEROUX	Sophie	Absent(e)
LUX	Pierre	Absent		LUMEAU	Grégoire	Absent(e)
MARIOJOULS	Roselyne	Présente		MAGNIN	Gérard	Absent(e)
MARTORELL	Didier	Absent		MARTY	Francis	Absent(e)
NAVARRO	Karine	Présente		MAUREL	Danièle	Absent(e)
OURLIAC	Véronique	Présente		MERLIO	Gwenaël	Absent(e)
PAPIN	Florence	Présente		METCHE	Marie-José	Absent(e)
PASTRE	Marie	Absente	GIRAULT Katherine	MILHAVET	Marie Line	Absent(e)
PORTA	Raymond	Absent		MISSEY	Jean-Paul	Absent(e)
PORTES	Pierre	Présent		MONTAGNE	Patrick	Absent(e)
POUYANNE	Christophe	Absent		MOULIN	Dominique	Absent(e)
PUJOL	Francis	Absent	VERNIER Jean-Claude	NGAI	Jeffrey	Absent(e)
RAVET	Marc	Absent		ORLOWSKI	Cécile	Absent(e)
REUSSER	Isabelle	Présente		OULES	Nicole	Absent(e)
REY	Mickaël	Présent		PADIÉ	Yannick	Absent(e)
RIBAULT	Jean-Paul	Présent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent(e)
ROUANET	Evelyne	Présente		POUX	Emmanuel	Absent(e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente		PRADELLES	Vincent	Absent(e)
ROUGIER	Thierry	Présent		RAYE	Michèle	Absent(e)
ROUQUET	Serge	Absent		REGIS	Lionel	Absent(e)
SASTRE	Roland	Absent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent(e)
SAURAT	Thierry	Absent		ROUQUET	Jérémy	Absent(e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		ROUX	Stéphane	Absent(e)
SERRE	Benoît	Présent		SARRALDE	Julien	Absent(e)
SOUAL	Jean-Pierre	Présent		SAURET	Jérôme	Absent(e)
TRETON	Brigitte	Présente		SICARD	Didier	Absent(e)
TROUDART	Corinne	Présente		TEISSEYRE	Régine	Absent(e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Présente		TERRAT	Emmanuelle	Absent(e)
VERNIER	Jean Claude	Présent		VIGNA	Lionel	Absent(e)
VIALADE	Reine	Absente		VIRVES	Pierre	Absent(e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIVIES	Sylvie	Absent(e)

Nombre de délégués titulaires présents : 41

Nombre de délégués suppléants présents : 5

Nombre de procurations : 4

Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

Objet : Convention de collecte supplémentaire entre le SIPOM et le CCAS de RAMONDENS :

Madame la Présidente fait part au Comité syndical du SIPOM de la demande renouvelée du CCAS de RAMONDENS pour assurer des collectes supplémentaires des ordures ménagères en période été au cours des mois de juillet et d'août, et à la demande, lors de toutes les autres périodes de vacances scolaires, à raison d'une fois par semaine.

Le SIPOM pourrait assurer une collecte supplémentaire les mercredis et samedis matin pour la période estivale, du **1^{er} juillet au 06 septembre 2025 inclus**, et les mercredis matin pour les autres périodes de vacances scolaires.

Madame la Présidente effectue une lecture de la convention de collecte annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu cet exposé, le Comité Syndical du SIPOM décide, à l'unanimité de :

- **Assurer une collecte supplémentaire pour un montant forfaitaire de 8 281 € ;**
- **Approuver la convention liant le CCAS de RAMONDENS ;**
- **Autoriser la Présidente à signer cette convention.**

Acte rendu exécutoire
Après son envoi en Préfecture le :
28 mars 2025

Fait à Revel, le 28 mars 2025,

La Présidente,

E. ROUANET



CONVENTION POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

(Colonie de vacances de RAMONDENS)

Du 1er juillet au 06 septembre 2025 inclus

Et à la demande lors des autres vacances scolaires

ENTRE:

**Le CCAS de RAMONDENS
TERRITOIRE MIDI PYRENEES
6 RUE DU BÉARNAIS
31069 TOULOUSE CEDEX 7**

ET:

Le Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères (SIPOM)

Il a été convenu ce qui suit :

1° - Pour la période du **1er juillet au 06 septembre 2025 inclus**, le Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères assurera le ramassage des ordures ménagères à la colonie de vacances de RAMONDENS - 81110 ARFONS ; ainsi qu'à la demande durant les autres périodes de vacances scolaires, à raison d'une fois par semaine.

2° - Les collectes supplémentaires auront lieu les mercredis et samedis matins, pour la période estivale et le mercredi matin pour les autres périodes, exception faite des jours fériés.

3° - Durant ces périodes le Syndicat Pour les Ordures Ménagères assurera la collecte pour le compte du CCAS de RAMONDENS

4° - Le CCAS de RAMONDENS versera au Syndicat Pour les Ordures Ménagères la somme forfaitaire de **8 281 €**, représentant les frais de collecte supplémentaire, étant entendu que s'il résultait du tonnage collecté un coût de prestation supérieur à **8 281 €**, celle-ci serait en tout état de cause forfaitairement plafonnée à cette somme.

CCAS TERRITOIRE MIDI PYRENNES

Le Directeur

SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES

La Présidente

Evelyne ROUANET

